



**Championnat Régional
Ufolep Bourgogne/Franche-Comté
VTT.X.Country**

**Dimanche 31 mars 2019
Gevrey-Chambertin – Côte d'Or
Circuit du Tacot**

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
BOURGOGNE

la ligue de
l'enseignement
une autre idée du sport



**CHAMPIONNAT REGIONAL
Bourgogne/Franche-Comté
VTT.XC 2019**

Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP Bourgogne/Franche-Comté de VTT se déroulera le dimanche 31 mars 2019 sur le site du Tacot à Gevrey-Chambertin en Côte d'Or.

Il sera organisé par le VTT.Gevrey-Chambertin en association avec le Comité Régional Bourgogne/Franche-Comté et aidé par la CTR. Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP, y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP.

Peuvent également y participer les licenciés des autres fédérations de compétition sur présentation de la licence 2019 et les non licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an. (Les licenciés FFCT doivent également présenter un certificat médical ou la licence Vélo Sport).

COMITE D'ORGANISATION

Président de l'épreuve
Engagements
Responsable de la CTR
Juge à l'arrivée
Classements informatisés

Dominique Dupont
Nicolle Durand
J.Claude Durand
Patricia Gavignet
Nicolle Durand

Article 1 – CATEGORIES

- Dans chaque catégorie, le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 3 partant(e)s possédant une carte de « Compétiteur Ufolep VTT.

Un seul titre décerné en catégorie « Adultes Féminines ».

- Catégories d'âges
 - . Jeunes Masculins 13/14 ans (nés en 2005 et 2006)
 - . Jeunes Féminines 13/14 ans (nées en 2005 et 2006)
 - . Jeunes Masculins 15/16 ans (nés en 2003 et 2004)
 - . Jeunes Féminines 15/16 ans (nées en 2003 et 2004)
 - . Adultes Masculins 17/19 ans (nés de 2000 à 2002 inclus)
 - . Adultes Masculins 20/29 ans (nés de 1990 à 1999 inclus)
 - . Adultes Masculins 30/39 ans (nés de 1980 à 1989 inclus)
 - . Adultes Masculins 40/49 ans (nés de 1970 à 1979 inclus)
 - . Adultes Masculins 50/59 ans (nés en 1960 à 1969 inclus)
 - . Adultes Masculins 60 ans et plus (nés en 1959 et avant)
 - . Adultes Féminines 17 ans et plus (nées en 2002 et avant)
 - . Tandems Adultes 17 ans et plus (nés et nées en 2002 et avant)

TRES IMPORTANT

a) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2005, surclassé(e)s :

- Ils seront engagés en catégorie « Jeunes 15/16 ans »
- Ils devront présenter un **certificat de surclassement simple**, délivré par le médecin de famille et portant la mention « **Peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure** ».

b) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2004, surclassé(e)s :

- Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/19 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus ».
- Ils (elles) devront présenter un **certificat de surclassement** et portant la mention « **Peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure** ».

Article 2

«Le Département et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National, les prétendants à la sélection au National doivent obligatoirement participer à ce Régional ».

Article 3 – Engagements

- A adresser à **Nicolle DURAND**
26 rue de l'Euclie 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS
Postés au plus tard le vendredi 22 mars 2019

Aucun engagement individuel.
Engagements par club uniquement.
Utiliser la fiche d'inscription qui est sur le site
www.ufolepbourgogne.org

Quel que soit votre département, joindre **obligatoirement** la copie des licences, des cartes « **Compétiteur VTT 2018/2019** » homologuées après le 01 septembre 2018 et au moins 8 jours avant la 1^e épreuve qualificative, ainsi que la copie des éventuels certificats médicaux de surclassement.

Faute de ces documents, les engagements ne seront pas enregistrés et un mail d'avertissement sera adressé au signataire de la liste des engagés.

Article 3b – Tarifs des engagements

(Fixés par le Comité Régional)

- Adultes à partir de 17 ans (nés en 2002 et avant): **10 €**
- Jeunes 16 ans et moins (nés en 2003 et après) : **4 €**

Article 4 - Remise des plaques

- **Dimanche 31 mars à partir de 12 heures**
Sur le site – Parking du Tacot – Route de Curley
- Les licencié(e)s Ufolep devront présenter **obligatoirement** leur licence Ufolep 2018/19 signée et leur carte «**Compétiteur VTT**» 2018/19, homologuées depuis au moins 8 jours.

Les non licenciés et les licenciés FFCT doivent obligatoirement présenter un certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste.

- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser le départ** aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents. **La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements, et sans appel.**

Licence et carte seront restituées en échange de la plaque au podium d'arrivée.

Article 5 – Déroulement des épreuves

- Circuits - Boucle de 10 km

Remarque – Le circuit de Gevrey-Chambertin ne peut être raccourci ; exceptionnellement, il est accepté pour l'édition 2019 du Régional VTT.BFC. Par contre, seront respectées les durées maximales prévues au Règlement National.

Horaires	Catégories	Prévisions*
12 h 00	Remise des plaques <i>Championnat Régional</i>	
13 h 30	Départ contrôlé sur 2 km Jeunes Mas. et Fém. 15/16 ans Jeunes Mas. et Fém. 13/14 ans	2 tours (1 h maxi) 1 tour (35 min)
13 h 40	Adultes Masculins 20/29 ans Adultes Masculins 30/39 ans Adultes Masculins 40/49 ans Adultes Masculins 17/19 ans Adultes Masculins 50/59 ans Adultes Masculins 60 ans et + Adultes Féminines 17 ans et + Tandems	} 3 tours (1h40 maxi) } 2 tours (1h30)
16 h 30	Remise des récompenses	

***En fonction des conditions climatiques, les organisateurs se réservent le droit de modifier le circuit pour respecter la durée maximale autorisée. (Temps pris sur le premier de l'épreuve).**

Article 6 – Tenue vestimentaire

-Voir Règlement National (Interdits : Maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion - Maillots de triathlète).

Port du maillot de club obligatoire.

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot et cuissard). Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium.

Article 7 – Matériel

- Voir le Règlement National.
- VTT à VAE interdits (*Départ refusé*)
- «Oreillettes-radio » et tout moyen de communication interdits (*Déclassement*)
- Interdites : les caméras quel que soit le point d'ancrage (*Caméra au départ = départ refusé ; caméra à l'arrivée=déclassement*)
- Guidon non bouché ou non conforme (*Départ refusé*)

Article 7b – Dépannage

- Pas de zone de dépannage.
- Changement de vélo interdit.
- Aide autorisée exclusivement entre concurrents d'une même équipe.
- Aide extérieure interdite.

Article 8 – Règlement

- Le circuit pourra être éventuellement modifié par les organisateurs, avec accord du responsable de la CTR, en cas de mauvais temps.

Article 9 – Classements

Deux classements :

- . Classement scratch sur l'ensemble des participants en fonction du nombre de tours autorisé par le Règlement National.
Coupe non cumulable au premier
- . Classement « Championnat Régional VTT.BFC » exclusivement réservé aux licenciés Ufolep possédant une carte « Compétiteur VTT.Ufolep 2019 ».
Le titre « Champion Régional » ne sera décerné que dans les catégories ayant au moins 3 partants remplissant les conditions ci-dessus.

Article 10 – Remises des récompenses :

16 h 30 – Sur le site – Zone de départ.

. Récompenses uniquement honorifiques :

- Le Comité Régional UFOLEP de BFC fournit les médailles aux trois premiers des catégories Ufolep comptant pour le Championnat (à partir des 13/14 ans) et dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est effectivement attribué (au moins trois partants).
- Le club organisateur offre 1 coupe au premier de chaque catégorie et un lot à tous y compris à ceux qui ont abandonné. (Seuls les concurrents assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit).

Article 11 - Discipline

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit dès que les Jeunes 13 à 16 ans auront pris le départ (*appel en dernière ligne*)
- Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse (*Déclassement*)

Article 12 - Réclamations

- Les réclamations «à l'amiable» seront reçues par le **Responsable Régional** dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).
Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.

- Les réclamations officielles devront être faites par écrit, avant la cérémonie protocolaire.
Dans ce cas, les résultats de la catégorie concernée seront provisoires.
- Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.
Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24 h, par courrier recommandé au

Président du Comité Régional de Bourgogne/Franche-Comté
710 rue Camille Flammarion 21000 DIJON

accompagnées d'un chèque de 60 € libellé au Comité Régional UFOLEP.BFC

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce Règlement et l'acceptent dans son entier

Le Comité d'Organisation
Février 2019.